



Association Sportive - Collège Blaise Pascal

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur - Argenton les Vallées
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr

L'A. S. débutera le **mercredi 20 septembre** par des portes ouvertes de **13h à 15h** au gymnase.

Pour participer à ce 1^{er} mercredi, votre enfant doit rapporter le coupon ci-dessous au professeur d'EPS ou à la vie scolaire **avant le mardi 19 sept. 13h**.

Information : un **forfait-repas 5 jours** est mis en place pour les élèves inscrits à l'A.S. et qui souhaitent manger au collège. Cette possibilité permet de payer tous les jours le **même tarif** et de ne pas avoir de facture supplémentaire à régler. Seuls les repas qui ne seront pas pris sur décision du chef d'établissement (annulation de l'AS, sortie avec pique nique...) seront déduits du forfait.

Conformément à la convention, les élèves sont inscrits pour le trimestre (possibilité de changement en fin de trimestre). **Ce forfait sera effectif dès l'inscription définitive.**

✂-----

**COUPON A RETOURNER AU PLUS TARD
LE MARDI 19 SEPTEMBRE AVANT 13H AU PROFESSEUR D'EPS OU A LA VIE SCOLAIRE**

Je soussigné(e)..... Père, Mère, Tuteur, Représentant légal autorise
.....en classe de à participer à cette demi-journée portes-ouvertes.

Mon enfant ; prendra (1) - ne prendra pas (1) son repas au Collège ce mercredi (1) rayer la mention inutile.

Fait à le Signature :



Association Sportive - Collège Blaise Pascal

COLLEGE BLAISE PASCAL
 Rue Pasteur - Argenton les Vallées
 79150 ARGENTONNAY
 Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
 Télécopie : 05 49 65 93 21
 Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr

L'A. S. débutera le **mercredi 20 septembre** par des portes ouvertes de **13h à 15h** au gymnase.

Pour participer à ce 1^{er} mercredi, votre enfant doit rapporter le coupon ci-dessous au professeur d'EPS ou à la vie scolaire **avant le mardi 19 sept. 13h**.

Information : un **forfait-repas 5 jours** est mis en place pour les élèves inscrits à l'A.S. et qui souhaitent manger au collège. Cette possibilité permet de payer tous les jours le **même tarif** et de ne pas avoir de facture supplémentaire à régler. Seuls les repas qui ne seront pas pris sur décision du chef d'établissement (annulation de l'AS, sortie avec pique nique...) seront déduits du forfait.

Conformément à la convention, les élèves sont inscrits pour le trimestre (possibilité de changement en fin de trimestre). **Ce forfait sera effectif dès l'inscription définitive.**

✂-----

**COUPON A RETOURNER AU PLUS TARD
LE MARDI 19 SEPTEMBRE AVANT 13H AU PROFESSEUR D'EPS OU A LA VIE SCOLAIRE**

Je soussigné(e)..... Père, Mère, Tuteur, Représentant légal autorise
.....en classe de à participer à cette demi-journée portes-ouvertes.

Mon enfant ; prendra (1) - ne prendra pas (1) son repas au Collège ce mercredi (1) rayer la mention inutile.

Fait à le Signature :